

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1029

AMENDEMENT

présenté par

M. Gokel, M. Oberti, M. David, M. Pribetich, Mme Jourdan, Mme Runel, M. Simion,
M. Barusseau, Mme Rossi, M. Saulignac, M. Belhaddad, M. Benbrahim, Mme Pirès Beaune,
M. Pena, Mme Santiago, M. Roussel, M. Proença et Mme Pantel

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--